



Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Ces quelques lignes nous permettent de rappeler quelques règles, afin de bien vivre ensemble, de nous respecter les uns les autres, de faciliter et d'apprécier les services mis à disposition par votre commune.

Outre les informations officielles, vous trouverez des informations, des actualités et un agenda.

Nous vous remercions de votre attention et nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous souhaitons un bel été.

Votre Municipalité

Election complémentaire à la Municipalité

La Municipalité a le plaisir d'informer la population que Monsieur Daniel Schmid a été nommé Municipal tacitement le 2 juillet 2025. En effet, Monsieur Schmid a accepté de se porter candidat, ce dont nous le remercions chaleureusement. Le deuxième tour de l'élection complémentaire prévu le 20 juillet 2025 est donc annulé.

Son assermentation se fera en présence du bureau du Conseil Général au début de la séance de Municipalité du 21 juillet 2025, en remplacement de Madame Gobalet Stauffer, démissionnaire.

Nous présentons à Monsieur Daniel Schmid toutes nos félicitations pour cette élection !

Nouvelle secrétaire municipale

La Municipalité a également le plaisir de vous informer de l'engagement de **Madame Patricia Lavanchy**, habitante de Molondin, qui prendra ses fonctions de secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants **le 18 août 2025**.

Mme Patricia Lavanchy exerce ces mêmes fonctions depuis plusieurs années au sein de diverses communes. Elle possède donc l'expérience pour accompagner professionnellement et efficacement la Municipalité dans la gestion administrative de la commune, ainsi que les habitants pour toutes démarches.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au sein de notre administration.

Bureau communal

Nouveaux horaires :

Dès le **18 août 2025**, le bureau communal sera ouvert comme suit :

- Lundi de 9h00 à 11h00
- Sur rendez-vous par mail à greffe@chene-paquier.ch ou par téléphone au 079 617 64 45

Fermeture estivale du bureau communal : du 4 au 17 août.

Durant cette fermeture, il est possible de demander une carte d'identité ou un passeport en prenant rendez-vous directement au centre de biométrie (Quartier du Flon, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne) sur le site du Canton de Vaud. (<https://www.vd.ch/prestation/demander-un-passeport-et-ou-une-carte-didentite-suisse>)

En outre, un passeport provisoire d'urgence peut être demandé du lundi au samedi de 7h30 à 16h00 au Centre de Biométrie, au Flon, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne, sans rendez-vous. Attention, il n'est pas biométrique, et la personne doit être là en présentiel, même les bébés.

Durant la fermeture du bureau, en cas d'urgence, il est possible de prendre contact par mail greffe@chene-paquier.ch ou par téléphone au 079 418 01 83.



Conseils en cas de grandes chaleurs :

- Se protéger de la chaleur dans un endroit frais. Protéger son logement de la chaleur.
- Se rafraîchir à l'aide de linges humides ou d'un brumisateur.
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif, manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle.
- Planifier l'activité physique aux moments les plus frais, idéalement le matin tôt.
- Faire preuve de solidarité envers ses proches et son voisinage.
- Suivre régulièrement la situation météorologique (www.meteosuisse.ch ou application) pour adapter ses activités et son comportement.

Coup de chaleur, que faire ? Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences, ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée (> 40°C), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. En présence de signaux d'alerte : appeler le médecin traitant, le 0848 133 133 ou, en cas de danger vital, ne pas hésiter à appeler le 144. En attendant les secours, il est important de s'hydrater et de se rafraîchir à l'aide de linges humides.

Plantes invasives – Agir sans attendre !

Le chardon des champs (*Cirsium arvense*), le cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*) et le cirse laineux (*Cirsium eriophorum*) ainsi que la folle avoine (*Avena fatua*) sont soumis à **obligation de lutte** sur le territoire cantonal par le Règlement sur la protection des végétaux (RPV 15.12.10). Leur prolifération représente un risque important de contamination des parcelles agricoles. Une fois installé, le chardon des champs est particulièrement difficile à éradiquer et la lutte se fait sur plusieurs années.

Cirse vulgaire
Cirsium vulgare



Chardon des champs
Cirsium arvense



Cirse laineux
Cirsium eriophorum



L'élimination de ces plantes doit nécessairement avoir lieu **au plus tard à la floraison** afin d'éviter la dispersion des graines dans le voisinage.

Arracher la plante ou couper les tiges en fleurs et évacuer avec les déchets incinérables (**PAS DE COMPOST !**). Il est important de surveiller les repousses de l'année et de répéter l'opération pour les éliminer à temps.



STOP aux frelons asiatiques

Arrivé en Suisse en 2022, le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est une espèce invasive capable d'exercer une forte pression sur les abeilles mellifères, les insectes locaux et pollinisateurs sauvages. Cela aura un impact sur l'agriculture (diminution de la pollinisation) et la santé humaine. Il peut se montrer très agressif s'il se sent menacé. **Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 m de distance et sensibilisez les enfants !**

Toute observation de nids est à annoncer sur www.frelonasiatique.ch



Moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est considéré comme l'une des espèces invasives les plus redoutées. En effet, originaire d'Asie du Sud-Est, ce moustique a colonisé le monde en quelques décennies grâce aux activités humaines (transport passif offert par les moyens de transport, le commerce des pneus usés), et à son adaptabilité écologique marquée. Il est actuellement présent dans toute l'Europe du Sud et il est en train d'avancer vers le nord.

Connu pour la gêne que créent ses piqûres, il inquiète également les autorités sanitaires du fait de sa capacité potentielle à transmettre des maladies exotiques graves comme la dengue et le chikungunya, même en Suisse si ces dernières ont été importées par des voyageurs arrivant des zones endémiques.



Bien qu'il soit impossible de maîtriser son expansion, ses densités peuvent être réduites grâce à un travail coordonné entre les autorités cantonales et les citoyens : apprenez donc les mesures simples à prendre pour limiter sa présence

- Eliminez tous les lieux favorables à la ponte qui traînent sur la terrasse ou le balcon et le jardin : coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, arrosoirs, etc.
- Videz tous les trois jours les espaces d'eau qui restent.
- Les œufs peuvent facilement survivre à l'hiver : au printemps, éliminez les œufs de moustiques hivernants par un nettoyage approfondi des gîtes larvaires potentiels en frottant les bords, p.ex. avec une éponge.
- Retournez les pots et récipients non utilisés.
- Empêchez l'accès aux récipients qui ne peuvent pas être vidés avec un bouchon ou un voile.

Vous trouverez plus d'informations sur <http://www.vd.ch/moustique-tigre> et <http://www.moustiques-suisse.ch/>

Déchetterie – collecte itinérante des déchets spéciaux ménagers

La prochaine collecte des déchets spéciaux ménagers : la collecte aura lieu le 4 septembre 2025 entre 17h00 et 18h30, devant la déchetterie de Molondin.



Bon voisinage 🗨️

Rappel du règlement : « Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins après 22 heures et avant 7 heures. L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est interdit entre 12 heures et 13 heures, et de 20 heures à 7 heures. Cette interdiction court également du samedi 17 heures au lundi. »

La météo est de plus en plus clémente, les soirées sont longues et douces. Toutes les circonstances seront réunies pour profiter de nos terrasses. De plus, pour les amateurs de sport, de grands moments sont au programme cette année.

Aussi, nous comptons sur chacun : pour les uns d'avoir des égards, du respect et de « baisser le volume » à partir de 22 heures, et pour les autres d'avoir de la compréhension.

La Municipalité ne souhaite pas devoir intervenir et troubler vos festivités. Elle fera preuve d'une certaine tolérance en fonction des événements sportifs.



Site internet de la commune

La Commune s'est dotée d'un nouveau site internet ! 🖥️ 📶

Nous vous invitons à vous y rendre régulièrement afin d'être tenus au courant des dernières nouvelles concernant la vie de Chêne-Pâquier.

Attention : afin de pouvoir accéder au nouveau site, il sera peut-être nécessaire de vider l'historique de votre navigateur.

À bientôt sur : www.chene-paquier.ch

Salle communale

Nous vous rappelons que la salle communale est à votre disposition. Elle peut accueillir jusqu'à 60 personnes. La cuisine est entièrement équipée. Un beamer est à disposition. Les taxes de location, pour les habitants de Chêne-Pâquier, sont les suivantes :

- Utilisation de la salle communale (sans cuisine) Fr. 40.-
- Utilisation de la salle communale avec la cuisine Fr. 130.-
- Par jour supplémentaire Fr. 40.-

Pour toute question, prenez contact avec Aline Pourcelot : aline.pourcelot@chene-paquier.ch.

Préparation du feu du 1er août aux 4 Sapins

Le dépôt de **matériaux exclusivement en BOIS NON TRAITE et en quantité modérée** est autorisé dès le **1^{er} juillet** à l'emplacement habituel des 4 Sapins. Les bois traités (peinture, vernis, colle, etc.) sont interdits et doivent être évacués selon les directives de la déchetterie (disponibles sous www.chene-paquier.ch, rubrique « Pratique / Déchetterie »). Les combustibles tels que foin, sciure, etc. sont également interdits. Veuillez svp respecter scrupuleusement ces directives afin, qu'à l'avenir aussi, il soit possible d'alimenter le feu de la fête nationale.

Agenda

Vendredi 1^{er} août 2025

Célébration de la Fête Nationale (voir prospectus joint)

Samedi 9 et dimanche 10 août 2025

Fête de la Tour Saint-Martin

Vendredi 4 septembre 2025

Collecte des déchets spéciaux ménagers